**ASSAMM**

**Association Sénégalaise pour le Suivi et l’Assistance aux Malades Mentaux**

Récépissé n°10602 du 14 mai 2001, Adresse : Cité filaos – Villa n°14 bis – Rufisque, Tel : 77 550 90 82

 **Rufisque, le** 17 février 2017

**A**

**Son Excellence Monsieur Macky SALL,**

**Président de la République du Sénégal**

**Objet :** compte rendu d’audience

**Excellence**,

Le lundi 13 février 2017 à 11 heures, nous avions été reçus en audience par votre Conseiller en Santé, le Professeur Mamadou BA, en présence de Monsieur Papa Abdou CISSE, du Professeur Signini SY et de Monsieur Diané DIOUF, tous Conseillers à votre Cabinet.

En effet, les discussions devaient porter sur un document que nous vous avions transmis par l’entremise de votre Ministre Conseiller, Madame Marième BADIANE et qui avait pour objet : solution à l’errance des malades mentaux au Sénégal.

Malheureusement, vos collaborateurs ont voulu polémiquer avec nous alors que le contenu dudit document était sans équivoque et c’est la raison pour laquelle nous avions aussitôt mis fin à cette audience.

Déjà, à l’entame de nos propos, nous leur avions demandé de bien vouloir vous transmettre notre mécontentement pour votre refus de nous recevoir en audience pour que notre pays puisse enfin se débarrasser de ce grave phénomène de l’errance des malades mentaux.

Conséquence, nous avons décidé depuis ce jour, d’arrêter le combat que nous avions engagé en l’an 2000 en faveur des malades mentaux. Car, nous ne pouvons plus continuer à réclamer en vain notre Siège de Kaolack, confisqué en 2013 par le Ministre Awa Marie Coll SECK pour le transformer en un centre de formation avicole jusqu’ici non fonctionnel, au détriment des malades mentaux errants pour qui il avait été construit en 2004 sur notre terrain de quatre (4) hectares.

Donc, aujourd’hui, face à cette grosse injustice que vous semblez vouloir cautionner au su de tout le peuple sénégalais, nous sommes obligés de nous arrêter et ce sont les populations qui en subiront les lourdes conséquences.

Vous souhaitant bonne réception de ce présent compte rendu, veuillez agréez, **Excellence**, à l’expression de notre considération distinguée.

**Le Président**

**Ansoumana DIONE**